

Pour la famille de :

Cette fiche vous permettra d'identifier plus facilement les professionnels qui pourront répondre à vos différentes questions et demandes, tout au long de du Projet Pour l'Enfant.

Nom du professionnel :

Fonction :

Téléphone :

Rôle :

Nom du professionnel :

Fonction :

Téléphone :

Rôle :

Nom du professionnel :

Fonction :

Téléphone :

Rôle :

Nom du professionnel :

Fonction :

Téléphone :

Rôle :

Nom du professionnel :

Fonction :

Téléphone :

Rôle :

Nom du professionnel :

Fonction :

Téléphone :

Rôle :

ENFANT CONCERNÉ PAR LE PROJET

Nom : Date et lieu
 Prénom : de naissance :
 Genre : F M Lieu de vie
 de l'enfant.....

SES PARENTS

Nom et prénom des parents	Situation familiale	Adresse et téléphone*
Père :	En couple <input type="checkbox"/>
	Célibataire <input type="checkbox"/>
	Séparés <input type="checkbox"/>
Mère :	En couple <input type="checkbox"/>
	Célibataire <input type="checkbox"/>
	Séparés <input type="checkbox"/>

Détenteur de l'autorité parentale :
 Autre responsable légal :

SA FRATRIE

Nom et prénom	Date de naissance	Lieu de vie
.....
.....
.....
.....
.....

AUTRES PERSONNES RESSOURCES (identifiées par les parents et l'enfant)*

Nom et prénom	Lien avec la famille	Rôle
.....
.....
.....
.....
.....

*Attention à la diffusion, si ces informations ne sont pas transmissibles.
 *Les personnes ressources sont contactées et sollicitées directement par les parents.

Renseignements concernant l'enfant confié au service de l'Aide Sociale à l'Enfance

Nom : Prénom :

Fiche remplie le :

LE LIEU ET LES PERSONNES CHARGÉES DE L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Lieu d'accueil : (si non connu, indiquer le type d'accueil prévu).....

Si famille d'accueil du Conseil général :	Si établissement ou service d'accueil
Nom, adresse, numéro téléphone	Personne responsable (fonction, nom, adresse, numéro téléphone) : Professionnel (nom, adresse, numéro téléphone) :

LES CONDITIONS D'EXERCICE DES DROITS DE VISITE ET D'HÉBERGEMENT DES PARENTS ET DE LA FAMILLE DANS LE CADRE D'UN PLACEMENT À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Décision judiciaire :

Décision administrative :

	Nature	Fréquence	Conditions d'exercices Modalités
Droits du père			
Droits de la mère			
Droits du conjoint(e) du parent			
Droits grands-parents Frères Famille élargie			

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance stipule :

Si l'enfant est confié au service départemental de l'aide sociale à l'enfance par le juge des enfants en application du 3° de l'article 375-3 du code civil, le juge fixe la nature et la fréquence des droits de visite et d'hébergement des parents et peut décider que leurs conditions d'exercice sont déterminées conjointement entre le service et les parents dans le cadre du document prévu à l'article L.223 intitulé « projet pour l'enfant ». Ce document lui est adressé. Il est saisi de tout désaccord (Art. L.223-3-1 C.A.S.F.).

CONTRIBUTION MATÉRIELLE À LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT CONVENUE AVEC LES PARENTS

Participation financière (application des barèmes prévus) :

Contribution autre :

	Commun	Père	Mère
Scolarité			
Vêtements			
Loisirs/vacances			
Équipement			
Autres			

Nom : Prénom :

Objectifs	Durée prévisionnelle	Actions à mener	Acteurs

Détenteur(trice) de l'autorité parentale		
Père	Mère	Autre
A, Le	A, Le	A, Le

Professionnel du conseil général		
Qualité	Nom	Signature
		A, Le

Motif d'absence de la signature de l'un ou des 2 titulaires de l'autorité parentale :

l'enfant a pris connaissance du projet :

Nom : Prénom :

Projet signé le :/...../.....

Bilan réalisé avec les parents le :/...../.....

Bilan des objectifs	Suite à prévoir <i>(Objectif à renouveler, à modifier...)</i>	Bilan des actions menées	Suite à prévoir <i>(Action à renouveler, à modifier...)</i>

Nom : Prénom :

Date de décision de placement	Lieu d'accueil	Date de début d'accueil	Date de fin d'accueil

